

LA NÉO- FÉODALISATION DU DROIT DU TRAVAIL AGRICOLE

POINTS SAILLANTS DE
L'ÉTUDE DE TERRAIN

Nous présentons ici les points saillants d'une enquête de terrain, effectuée à l'automne 2014 et à l'été 2015, avec l'aide du Centre d'appui des travailleurs agricoles de Saint-Rémi, auprès de 93 travailleurs agricoles migrants embauchés dans 35 fermes différentes.

Cette enquête avait pour principal objectif de contribuer à documenter la réalité vécue par les quelques 10 000 travailleurs étrangers, des hommes mexicains et guatémaltèques dans l'immense majorité des cas, qui chaque année viennent au Québec produire et récolter les fruits et les légumes que nous mangeons tous les jours.

Les résultats de cette recherche sont disponibles à l'adresse suivante :

Martin Gallié, Jeanne Ollivier-Gobeil et Caroline Brodeur, La néo-féodalisation du droit du travail agricole : Étude de cas sur les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants à Saint-Rémi (Québec), Cahiers du GIREPS, Québec, n°8, 2017, disponible en ligne : <http://www.gireps.org>

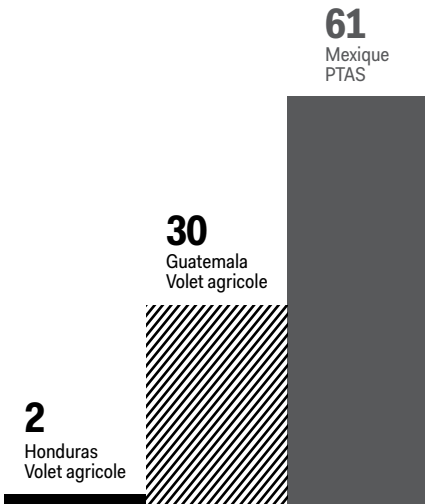
DES ÉTRANGERS PERMANENTS, PAUVRES, ÉPOUX ET PÈRES DE FAMILLE

Nous avons questionné 93 travailleurs, tous des hommes, et des « étrangers » issus des campagnes pauvres du Mexique, du Guatemala et du Honduras.

Peu importe le nombre de saisons réalisées au Canada – parfois jusqu'à 25 saisons – aucun (0%) n'avait obtenu la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

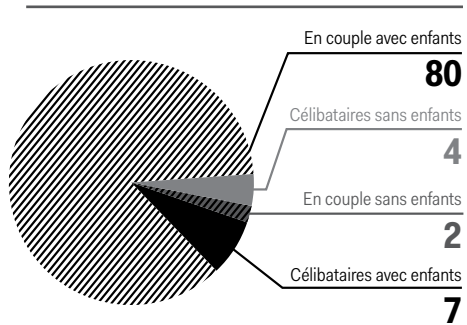
Ils sont venus soit sous le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), soit sous le Volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET):

Fig. 1 - Pays d'origine des travailleurs et programme migratoire



Les travailleurs rencontrés sont dans la quasi-totalité des pères de famille (87/93), qu'ils laissent derrière eux, six mois par an en moyenne :

Fig.2 - Situation familiale des travailleurs



Ils sont issus de familles paysannes qui vivent de l'agriculture et du travail de la terre (79/93). Ils sont peu scolarisés – la plupart n'ont eu accès qu'à l'éducation primaire (51/93) ou secondaire (43/93). Les deux-tiers ne parlent pas et ne comprennent pas ni le français, ni l'anglais.

Pour la très grande majorité, cette migration n'a rien de temporaire : les travailleurs en étaient en moyenne, à leur 8e ou 9e saison de travail au Canada.

DES TRAVAILLEURS DÉPENDANTS DES « RÉSEAUX » PRIVÉS DE RECRUTEMENT

Au Québec, la quasi-totalité des démarches de recrutement est réalisée entièrement par un organisme privé, la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre étrangère (FERME). Au Mexique, c'est le ministère du travail et de la sécurité sociale (la Secretaría del trabajo) qui est en charge du recrutement, alors que pour le PTET, celui-ci se fait par l'entremise d'un partenaire de FERME, l'agence Amigo Laboral.

Ce sont ces organismes qui procèdent à la sélection, au recrutement et au « transfert » des travailleurs. Le renouvellement du contrat de travail est également à la discrétion de ces opérateurs et des employeurs.

Ces organismes (avec les consulats) sont aussi chargés des inspections de logements et de recueillir, en premier lieu, les éventuelles plaintes des travailleurs.

FERME est en partie financé par les travailleurs. Ces derniers doivent dépenser entre un à quatre mois de salaires mensuels dans leurs pays pour venir travailler. Près des deux-tiers doivent s'endetter pour venir travailler au Canada, chaque année (58/92). De nombreux cas de corruption dans les pays d'origine ont été dénoncés par les travailleurs rencontrés.

Enfin,

10% des travailleurs interrogés nous ont indiqué n'avoir su qu'à leur arrivée à l'aéroport de Montréal où, et pour qui ils allaient travailler.

DES TRAVAILLEURS IMMOBILISÉS SUR LES FERMES ET ISOLÉS SIX MOIS DE L'ANNÉE

Pendant les six mois qu'ils passent au Québec en moyenne, les travailleurs sont coupés du monde.

98% des travailleurs vivent dans un logement fourni par l'employeur, sur la ferme.

92% des travailleurs dépendent d'un moyen de transport appartenant à l'employeur pour quitter la ferme.

15% d'entre eux peuvent s'en servir tous les jours et encore, sous certaines conditions.

Toute la saison, à l'exception de rares sorties à l'église ou pour des matchs de soccer, ils restent entre eux, entre hommes et « étrangers », et ils n'ont aucun contact, ou presque, avec le reste de la société québécoise.

93% d'entre eux ne travaillent qu'avec des « étrangers », à l'exception de leur employeur.

De nombreux travailleurs dénoncent une division du travail et des tâches selon la nationalité.

65% des travailleurs nous ont répondu qu'ils n'avaient jamais eu l'opportunité de rencontrer ou de connaître d'autres québécois que leurs employeurs, les commerçants de St-Rémi, et les membres du Centre d'appui des travailleurs agricoles de St-Rémi.

DES TRAVAILLEURS AGRICOLES

82% des travailleurs sont embauchés dans des fermes qui comptent plus de 10 employés.

Certaines fermes comptent plus de 100 travailleurs; des travailleurs avancent même le nombre de 200 employés.

98% d'entre eux ne travaillent qu'avec des hommes.

Les travailleurs sont dans l'immense majorité employés dans des fermes maraichères ou horticoles, produisant principalement des légumes (89/92). Les trois autres sont employés dans une entreprise qui produit du gazon en tapis, dans une ferme laitière, et un dernier travaille pour une ferme qui produit de la viande.

Le produit le plus cultivé est la laitue, mentionné par trente-deux (32) travailleurs. Suivent ensuite l'oignon (26), le brocoli (12) la carotte (11), le céleri (10), la pomme de terre (10), la tomate (9), le concombre (9), le poivron (9), le chou (8), les fleurs (5), les betteraves (3), les haricots (3), le chou-fleur (3), le persil (2), le radis (2), l'ail (2), l'échalote (1), les fraises (1), le gazon (1), les produits laitiers (1), la viande (1).

Le travail est décrit comme particulièrement difficile. Nombre d'entre eux passent ainsi leurs journées constamment penchés, courbés, au rythme imposé par les contremaitres ou les machines.

Si certains travailleurs effectuent les mêmes tâches de façon répétitive, notamment ceux qui travaillent à l'emballage, la majorité effectuent un nombre considérable de tâches différentes; tâches parfois très éloignées du travail agricole, comme la réparation de charpentes ou de silos à grains ou encore la vente. Plus globalement les travailleurs expliquent faire « tout ce que leur ordonne le patron ».

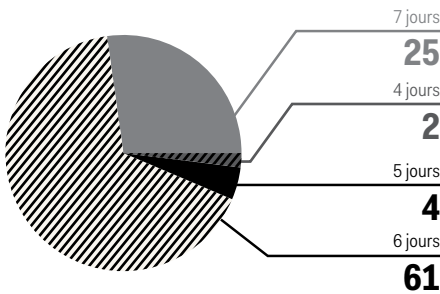
Les relations de travail varient fortement entre les différentes fermes. Un nombre très important de travailleurs dénonce cependant des pratiques pour le moins préoccupantes et illégales. Parmi ces pratiques on peut mentionner ici des formes de chantage, comme le fait que certains employeurs gardent leur passeport ou encore qu'ils menacent les travailleurs de les renvoyer, ou de ne pas les réengager. Le mépris et les insultes (souvent racistes) sont parmi les critiques les plus souvent évoquées.

DES TRAVAILLEURS AU SALAIRE MINIMUM, TOUJOURS DISPONIBLES ET SANS « CITOYENNETÉ SOCIALE »

94% des travailleurs ne sont pas syndiqués, ou ne savent pas s'ils le sont.

93% d'entre eux travaillent 6 ou 7 jours par semaine en moyenne (86/92).

Fig. 3 - Nombre de jours de travail par semaine



Ils travaillent en moyenne 10 heures par jour, bien que le nombre d'heures travaillées soit extrêmement variable selon les fermes, les saisons et les travailleurs.

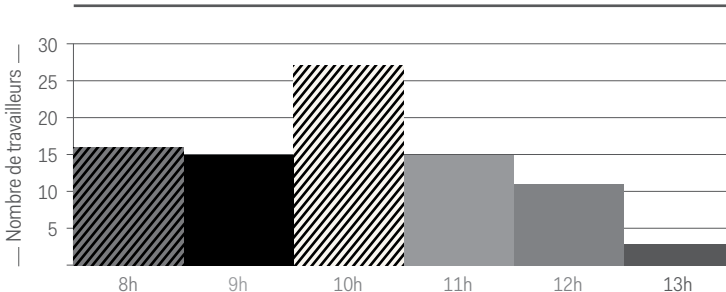
Les travailleurs sont payés au salaire minimum, sans aucune majoration pour les heures supplémentaires ou leur expérience.

Ils touchent un salaire net moyen de 522,12 \$ par semaine. Toutefois, les salaires varient également beaucoup, tant d'un travailleur à l'autre que dépendamment du moment dans la saison et de la météo. À titre d'exemple, un travailleur nous a dit recevoir un salaire net de 250 \$ par semaine, alors qu'un autre travailleur nous a dit recevoir 875 \$ net par semaine.

Les travailleurs n'ont jamais pu bénéficier du droit à l'assurance emploi, régime pour lequel ils cotisent pourtant.

Depuis 2012 ils sont également privés du droit à des prestations parentales, régime pour lequel ils cotisent également.

Fig.4 - Nombre d'heures de travail par jour



DES TRAVAILLEURS « ATTACHÉS » À L'EMPLOYEUR

Tous les travailleurs du PTAS et du PTET sont assignés à un employeur unique; en d'autres termes, ils ne peuvent pas se déplacer librement sur le marché du travail sans entreprendre d'importantes démarches administratives (autorisation de l'employeur, de l'État, des « intermédiaires » etc.).

Privés du droit fondamental, acquis contre le régime féodal, de se déplacer sur le marché du travail comme n'importe quel « travailleur libre », ils n'ont en pratique d'autre choix que de rester avec l'employeur assigné; peu importe les conditions de travail, les abus ou leurs aspirations.

Ainsi, malgré la volonté de nombre d'entre eux de changer d'employeur, de ferme ou de province, aucun (0%) des travailleurs rencontrés n'a entrepris de telles démarches au cours de la saison.

De surcroît, malgré des dispositions légales contraires, nombre de travailleurs nous ont rapporté que les différents intermédiaires (consulat, FERME, Amigo Laboral, la Secretaría del trabajo et leurs employeurs) leurs interdisaient même de changer d'employeurs; au moins pendant les trois ou quatre premières années selon les cas.

Ce n'est donc qu'après trois ou quatre saisons, et à la fin de la dernière saison, de retour dans leur pays, que certains ont réussi à changer d'employeur; sans jamais savoir cependant où ils se retrouveraient l'année suivante.

Ces résultats participent probablement à expliquer qu'il existe une certaine « stabilité d'emploi ». Ainsi,

72% des travailleurs en étaient à leur deuxième saison avec le même employeur.

23% ont travaillé entre six et dix saisons dans la même ferme.

14% ont travaillé plus de 10 saisons pour le même employeur.

Les employeurs, quant à eux, peuvent décider de se « séparer » des travailleurs après une semaine de préavis. Ils peuvent également « transférer » définitivement, quand ils le souhaitent, les travailleurs dans d'autres fermes.

≈ 10% (8/92) des travailleurs nous ont déjà été envoyés temporairement travailler à l'extérieur de la ferme pour laquelle leur permis de travail avait été octroyé.

Enfin, les employeurs remplissent à la fin de l'année une fiche dans laquelle ils précisent s'ils souhaitent que les travailleurs reviennent ou non, ou même s'ils souhaitent que le travailleur soit exclu du programme.

La liberté du travail est ici à sens unique; les employeurs ont la liberté de choisir leurs employés et d'en disposer. Les travailleurs sont quant à eux « libres » de signer leur contrat ou non.

DES TRAVAILLEURS ÉPUIÉS, LOGÉS DANS DES LOGEMENTS PROVISOIRES ET PRIVÉS D'ESPACE TEMPS HORS TRAVAIL

SANTÉ

30% des travailleurs interrogés déclarent spontanément être soit très fatigués, soit avoir d'importants problèmes de santé, physiques ou psychologiques.

Parmi les autres travailleurs, nombre d'entre eux, déclarent que le travail est très dur physiquement mais qu'ils n'ont pas le droit de se plaindre.

Maux de dos, coupures, insolation, dépressions, réactions aux produits chimiques, douleurs musculaires et aux mains sont parmi les problèmes les plus souvent évoqués.

De nombreux témoignages rapportent de graves accidents du travail (fracture du crâne, perte des doigts etc.). Un cas de suicide a également été rapporté. Certains employeurs refusent de fournir les soins requis aux travailleurs.

Le plus souvent cependant, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui refusent d'aller se faire soigner, de peur de « perdre » des heures de travail ou de ne pas être rappelé à la fin de leur arrêt maladie ou de la saison.

LOGEMENT ET VIE PRIVÉE

Les conditions d'hébergement semblent beaucoup varier selon les cas.

Mais, au regard des témoignages, les conditions de logement sont dans l'immense majorité extrêmement préoccupantes au regard des normes en vigueur : surpeuplement, absence de vie privée, insalubrité, rats, absence d'eau potable etc. sont le lot de la grande majorité des travailleurs.

Par exemple,

20% des travailleurs ont rapporté ne pas avoir d'eau potable sur la ferme et devoir l'acheter.

84% des travailleurs n'ont pas de chambres à eux. Ils partagent alors leur chambre avec au moins un travailleur, dont un avec 46 autres travailleurs.

Ils sont parfois logés à quatre, pendant six mois, dans des chambres de moins de 15 mètres carrés.

55% des travailleurs interrogés nous ont dit qu'ils devaient respecter un code de « bonne conduite » au sein de leur logement.

Les codes réfèrent souvent au ménage (qui est vérifié parfois par les contremaitres ou par le patron), et à la consommation d'alcool, qui est interdite ou parfois autorisée un soir de semaine, le samedi. Les codes règlementent également le droit de recevoir des visites. Dans certains cas, celles-ci sont explicitement interdites ; dans d'autres cas, elles sont possibles, mais seulement sur autorisation de l'employeur.

28% des travailleurs rencontrés soumis au PTET paient un loyer supérieur au montant fixé par le gouvernement.

40% ne peuvent pas fermer à clef leur logement.

25% rapportent que leur employeur entre dans leur logement, de temps en temps, en leur absence, ou sans leur permission.

LA NÉGATION DE L'ÉTAT DE DROIT ET LES REVENDICATIONS

DES RECOURS ET DES ACTIONS COLLECTIVES EXCEPTIONNELS : LA PEUR DES REPRÉSAILLES

Lors des entretiens, l'immense majorité des travailleurs ont ostensiblement fait part de leur craintes à répondre aux questions sur leurs relations de travail avec leurs employeurs, alors même que nous étions au Centre d'appui et isolé.es.

31% des travailleurs déclarent cependant spontanément avoir peur de subir des représailles s'ils se plaignent de leurs conditions de travail ou de vie. D'autres déclarent ne pas avoir peur mais que ce n'est pas le cas de leurs collègues.

Si les travailleurs discutent parfois collectivement de leurs conditions de travail, la peur d'être dénoncé par leurs collègues puis d'être licencié et/ou renvoyé, limite la plupart du temps les discussions, les revendications ou les actions collectives. Les travailleurs sont globalement unanimes pour déclarer qu'ils ne veulent pas se « mettre dans le trouble ». Seuls deux travailleurs nous ont fait part d'une grève d'une journée pour dénoncer le comportement d'un contremaître.

LE SALAIRE COMME ENJEU DE LUTTE

Le salaire est le ou l'un des tous premiers enjeux pour les travailleurs.

Le non paiement des heures de travail est d'ailleurs, à de rares exceptions près, le seul enjeu que les travailleurs osent parfois faire valoir auprès de leur employeur.

Cet enjeu a été décliné de multiples façons. Il renvoie tout à la fois au manque d'heures de travail, à la faiblesse du salaire minimum, à l'absence de majoration des heures supplémentaires, aux prélèvements sociaux et patronaux, ou encore à la durée du contrat de travail.

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail sont également au cœur des revendications et plus rarement des enjeux de lutte des travailleurs agricoles.

Le rythme de travail et la pression imposés par le patron ou le contremaître et les insultes reçues apparaissent ainsi parmi les principaux motifs de plaintes des travailleurs.

AU SUJET DU RENOUVÈLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL

96% des travailleurs ont déclaré vouloir revenir au Canada l'année suivante, même si nombre d'entre eux ont souligné qu'ils trouvent difficile d'être éloignés de leur famille pendant si longtemps : « no es igual que con la familia » ou qu'ils souhaitaient changer de ferme.

Les travailleurs expliquent qu'ils n'ont pas le choix de tout faire pour revenir : pour payer l'école de leurs enfants, leur maison, nourrir leur famille ou pour l'argent (nécessité) simplement.

Les travailleurs soumis au PTET (honduriens et guatémaltèques) dénoncent également le fait que le programme limite le temps de travail à 24 mois, renouvelable une fois. Ils souhaitent tous pouvoir revenir plus longtemps. Cette limite a cependant été annulée en 2016 par le gouvernement canadien.

Seulement deux travailleurs (2/91) ont confié ne pas être certains de vouloir revenir. Les raisons invoquées sont pour le moins troublantes. Le premier explique qu'il vit dans la peur constante que ses enfants ou sa femme se fassent séquestrer par des ravisseurs en échange d'une rançon, situation fréquente selon lui. Le second travailleur indécis rapporte qu'il aimerait bien pouvoir faire une pause d'un an pour être avec sa famille qu'il ne voit que pendant cinq à six mois par an, depuis 12 ans.

SUR L'ÉMIGRATION AU CANADA

75% des travailleurs interrogés nous ont déclaré souhaiter immigrer au Canada de manière permanente, s'ils peuvent amener leur famille avec eux.

Les raisons invoquées par les travailleurs « indécis » ou qui ne souhaitent pas émigrer méritent également d'être mentionnées. Nombre d'entre eux estiment qu'en tant que travailleurs agricoles, ils ne gagneraient pas assez

d'argent pour faire vivre leur famille au Québec. Pour d'autres la langue est une barrière importante et/ou qu'ils ne savent comment se passerait leur intégration.

SUR LA SYNDICALISATION

La grande majorité des travailleurs étaient réticents à répondre à nos questions sur le sujet.

De nombreux travailleurs déclarent ne pas savoir de quoi il s'agit. Nous avons également reçu près d'une vingtaine de témoignages (18) de travailleurs évoquant des menaces de leurs employeurs, du ministère du travail au Mexique ou d'Amigo Laboral au Guatemala relatives à l'enjeu de la syndicalisation.

36% déclarent vouloir se syndiquer malgré ces difficultés.

40% de ceux qui ont répondu déclarent ne pas vouloir se syndiquer au motif, le plus souvent, qu'ils ne veulent « pas avoir de problèmes », que « c'est mieux comme ça » et que de toute façon ce n'est pas fait pour eux puisqu'ils sont temporaires.

24% (les autres répondants) déclarent ne pas savoir s'ils souhaitent ou non se syndiquer.

Ce rapport a été co-écrit par :

Martin Gallié, professeur au département
des sciences juridiques de l'UQÀM

Jeanne Ollivier-Gobeil,
étudiante au baccalauréat en droit à l'UQÀM

Caroline Brodeur, étudiante au baccalauréat
en droit à l'UQÀM

Étude réalisée avec l'aide de :

Centre d'appui des travailleurs agricoles de
Saint-Rémi – TUAC.



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada



LLDRL
LABOUR LAW AND DEVELOPMENT
RESEARCH LABORATORY
LABORATOIRE DE RECHERCHE
SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET
LE DÉVELOPPEMENT



TUAC
VOTRE VOIX EN FAVOUR DE LA JUSTICE
SECTION LOCALE 501

